

D2020_070

**Nombre de****Conseillers****Municipaux****En exercice : 33****Nombre de présents : 30****Nombre de votants : 33****Secrétaire de séance :****DI BELLO Christine****Objet : Charte déontologique de la vidéoprotection**

Souhaitant améliorer la sécurité des personnes et des biens, lutter contre le sentiment d'insécurité, la ville de Vieux-Condé a décidé de s'investir dans la mise en place d'un dispositif de vidéoprotection.

La Ville entend ainsi, en complément des actions qu'elle peut mener avec ses partenaires, lutter plus efficacement contre certaines formes de délinquance touchant directement la population, de sécuriser certains lieux particulièrement exposés à de tels phénomènes et la gestion des flux routiers.

L'installation d'un système de vidéoprotection apparaît comme un outil d'aide à l'élucidation de faits, de compréhension des phénomènes, d'analyse et de maîtrise des territoires, améliorant ainsi la réactivité et la sécurité des services lors d'interventions sur le terrain.

Les Lieux d'implantation des caméras de vidéoprotection répondent aux problématiques locales de prévention de la délinquance (axe de travail du Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance depuis avril 2017) et de la lutte contre les dégradations existantes sur certains espaces et respectent les impératifs législatifs fixés.

Considérant que la mise en œuvre du système de vidéoprotection doit respecter les textes fondamentaux protecteurs des libertés publiques et privées

Considérant que l'exploitation de ce dispositif s'inscrit dans les dispositions de la charte déontologique de la vidéoprotection proposée en annexe dont l'adoption est proposée à votre assemblée.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré, par 33 voix Pour, 0 voix Contre, 0 Abstention,

L'an deux mille vingt, le trente juillet le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur David BUSTIN, Maire, en suite de la convocation en date 24 Juillet 2020 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Etaient présents : M BUSTIN David, Mme DI CRISTINA Caroline, M SIMON Didier, Mme DELCOURT Fabienne, Mme MAKSYMOWICZ Louise, M LIEGEOIS Bernard, Mme DI BELLO Christine, M FORTE Serge, Mme SEMAILLE Virginie, M BUSTIN Guy, M DAPSENCE Germain, M SZYMANKIAK Richard, M SIDER Joel, Mme BOUHEZILA Malika, M ARBOUCHE Mohamed, M PETITJEAN Mickael, Mme SALINGUE Ghislaine, Mme BRISSY Angélique, Mme ROSART Anne-Sophie, Mme BERLINET Nicole, Mme MRABET Nathalie, M CLIMPONT Romuald, Mme SIMON Pauline, Mme LEMOINE Marie-France, M LATAWIEC Michel, Mme HAYDER Nadia, Mme DEZOTEUX Laurence, Mr AGAH Franck, Mr LEFEBVRE Franky, Mr SCARAMUZZINO Pierre

Etaient absents excusés : M SMITS Jean-François (procuration à Mme DI CRISTINA Caroline), M ALATI Silvio (procuration à M BUSTIN David), Mme NAUMANN ROSCONVEL Josette (procuration à M AGAH Franck)

Envoyé en préfecture le 04/08/2020

Reçu en préfecture le 04/08/2020

Affiché le

SLOW

ID : 059-215906165-20200730-D2020_070-DE

APPROUVE la Charte déontologique de la vidéoprotection proposée en annexe ;

AUTORISE le maire à signer la Charte déontologique de la vidéoprotection.

AUTORISE le maire à effectuer toutes les démarches et à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de la Charte déontologique de la vidéoprotection.

Fait à Vieux-Condé le 30 Juillet 2020

Pour copie conforme,
Le Maire,

David BUSTIN

